

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025 -----

numéro
BC_251106_2

L'an deux mille-vingt cinq, le six novembre,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	13
exprimés	13
vote	
pour	13
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

Absents :

Jérôme VALAT, Frédéric ROIG.

OBJET :	Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour les actions culturelles de l'année 2026
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

CONSIDÉRANT que Résurgence, saison et festival des arts vivants, porte une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, des actions culturelles visant notamment à toucher et impliquer la jeunesse sont spécifiquement mises en place chaque année, dans une perspective de généralisation de l'éducation artistique culturelle,

CONSIDÉRANT que ces actions sont estimées à quatre-vingt-quatorze-mille-huit-cent-soixante-deux euros Toutes Taxes Comprises (94 862 € TTC),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention d'un montant de vingt-cinq-mille euros (25 000 €) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie pour les actions culturelles de Résurgence, saisons et festival des arts vivants de l'année 2026, dont le budget global est estimé à quatre-vingt-quatorze-mille-huit-cent-soixante-deux euros (94 862 €), selon le projet de plan de financement suivant :

- DRAC Occitanie 25 000 euros dont :
 - parcours amateurs 5 000 euros, - parcours scolaires 5 000 euros,
 - scolaires associés 5 000 euros, - territoire d'eau 10 000 euros,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac 69 862 euros,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251106-lmc122233-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/11/25
Date de publication : 12/11/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le six novembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI